



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3179
2 mars 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3179e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 2 mars 1993, à 16 heures

Président : M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande)

Membres :

| | |
|--|-------------------|
| Brésil | M. SARDENBERG |
| Cap-Vert | M. JESUS |
| Chine | M. CHEN Jian |
| Djibouti | M. OLHAYE |
| Espagne | M. YAÑEZ-BARNUEVO |
| Etats-Unis d'Amérique | Mme ALBRIGHT |
| Fédération de Russie | M. VORONTSOV |
| France | M. MERIMEE |
| Hongrie | M. ERDOS |
| Japon | M. HATANO |
| Maroc | M. SNOUSSI |
| Pakistan | M. MARKER |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir David HANNAY |
| Venezuela | M. ARRIA |

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 30.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Puisque le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom de tous les membres du Conseil, à mon prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Ahmed Snoussi, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour les services qu'il a rendus au Conseil en sa qualité de Président pendant le mois de février. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en lui exprimant de vifs remerciements pour tout le travail qu'il a accompli et pour le grand talent diplomatique, l'inlassable courtoisie et l'allant dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil le mois dernier. Nous l'en remercions vivement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION CONCERNANT LE SAHARA OCCIDENTAL

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (S/25170)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, qui figure dans le document S/25170.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25340, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je crois savoir que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je me propose de mettre maintenant ce projet de résolution aux voix. Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 809 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, la délégation russe est heureuse de vous voir occuper le poste de Président de notre conseil pour le mois de mars et vous assure de son plein appui dans la tâche complexe qui vous attend.

Nous sommes également reconnaissants à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ahmed Snoussi, du travail remarquable qu'il a accompli à la présidence du Conseil le mois dernier.

La Fédération de Russie a toujours appuyé les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de trouver un règlement équitable au problème du Sahara occidental, sur la base du respect des droits du peuple sahraoui, dont le droit à l'autodétermination. La délégation russe se déclare en faveur de la tenue rapide du référendum, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, et s'oppose aux retards qui y seraient apportés, car cela irait à l'encontre des intérêts des peuples de la région et du monde entier et mettrait en doute le bien-fondé du maintien de la présence du personnel des Nations Unies au Sahara occidental.

A notre avis, il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour parvenir à une solution mutuellement satisfaisante et pour faire avancer le processus de règlement, qui s'est enlisé, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous estimons que la résolution que nous venons d'adopter réaffirme les résolutions antérieures du Conseil, et réaffirme, notamment, leurs dispositions quant à l'appui à apporter aux efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'organiser, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, un référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil au cours de ce mois et vous assure de son appui total et de son entière coopération.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Ahmed Snoussi, du Maroc, pour la façon si efficace et si cordiale dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois précédent.

Mon pays attache la plus grande importance au processus d'autodétermination au Sahara occidental, car nous appuyons indéfectiblement le processus de décolonisation, dans le cadre duquel s'inscrit cette question, qui représente l'un des accomplissements les plus méritoires de l'Organisation des Nations Unies.

Le Venezuela a suivi de très près les efforts qui ont été faits par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en oeuvre le plan de règlement accepté par les parties. Il a appuyé la mission de bons offices confiée au Secrétaire général, et il participe activement à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Le Venezuela partage les préoccupations de la communauté internationale, réitérées dans la résolution que nous venons d'adopter, au sujet des retards et des difficultés rencontrés jusqu'à présent dans le bon déroulement du processus. Les rapports successifs du Secrétaire général ont identifié les problèmes existants et décrit les initiatives prises par lui-même et par son Représentant spécial pour y apporter une solution. Nous félicitons tout particulièrement le Secrétaire général de la façon dont il s'acquitte de ses responsabilités et espérons qu'il poursuivra ses efforts en vue de trouver des solutions agréées et mutuellement satisfaisantes pour les parties en ce qui concerne toutes les questions qui requièrent encore ses bons offices.

Le Gouvernement du Venezuela a voté pour ce projet de résolution car il attache la plus grande importance au fait que ce texte reflète une convergence de vues des membres du Conseil sur la façon de faire progresser rapidement l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental afin que celui-ci ait lieu, si possible, cette année même. Nous tenons à souligner que tout arrangement dans ce sens devra être fondé sur une

M. Arria (Venezuela)

consultation régulière des parties et, par conséquent, sur leur accord. Il s'agit là d'un principe fondamental qui doit régir la solution de tout différend international confié à l'examen de l'Organisation des Nations Unies.

A cet égard, mon pays aspire à un règlement juste et équitable des questions en suspens, par l'entremise d'un processus de bons offices transparent, garantissant aux parties et à la communauté internationale que le référendum sera fiable dans tous ses aspects, que ses résultats serviront de base solide et permanente à l'établissement de la paix dans la région et que, à cette fin, on laissera s'exprimer librement la volonté de la population du Sahara occidental.

M. Arria (Venezuela)

Mon gouvernement, conscient de l'importance que les consultations qui commencent maintenant acquièrent dans ce contexte, s'associe sans réserve à l'appel lancé aux deux parties afin qu'elles coopèrent pleinement avec le Secrétaire général dans la mise en oeuvre du plan de règlement, étant entendu que c'est là l'unique base disponible et acceptée pour servir de cadre à ce travail. Au cas où il y aurait des difficultés, le Venezuela n'écarte pas la possibilité d'explorer d'autres mécanismes. Mon pays serait notamment prêt, si le Secrétaire général en décidait ainsi, avec un groupe de pays amis dont l'assistance pourrait être jugée utile - après consultations, et avec l'assentiment des parties -, à contribuer à toute démarche visant à vaincre toute difficulté qui pourrait surgir dans la mise en oeuvre du plan de règlement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 40.